

**Rapport sur l'Assemblée générale de la Division d'histoire des sciences
de l'Union internationale d'histoire et de philosophie des sciences,
tenue à Pékin en juillet 2005**

Emmanuel Poulle
7 décembre 2005

Conformément aux statuts de la Division d'histoire des sciences (DHS), l'Assemblée générale s'est tenue en deux séances, les mardi 26 et jeudi 28 juillet 2005. Étaient représentés les 46 pays membres, par délégations de 1 à 6 membres (délégués et suppléants), et les 20 commissions statutaires. Chaque pays et chaque commission dispose d'une voix, sauf en matière financière où le nombre de voix d'un pays dépend du montant de sa cotisation.

La première séance a surtout pour objet d'entendre les rapports du secrétaire général, du trésorier, du Comité des nominations. À la seconde sont prises les décisions importantes : élection du nouveau Conseil, choix du site du prochain congrès.

Séance du mardi 26 juillet 2005

Lors de la première séance, deux des rapports présentés ont donné lieu à de vifs débats. D'une part, à la suite de celui du secrétaire général, quatre commissaires aux comptes ont été désignés pour faire un rapport, à la séance suivante, sur l'emploi de la subvention de 8000 dollars, mise à la disposition du secrétariat général par l'ICSU hors de la responsabilité du trésorier de la DHS, pour mettre en place une bibliographie en ligne. D'autre part, le fonctionnement du Comité des nominations a été très critiqué, certaines délégations lui reprochant de n'avoir pas tenu compte des suggestions qui lui avaient été faites.

Sur la liste établie par ce comité, deux personnes étaient nommées pour le poste de président : E. Knobloch (Allemagne) et R. Numbers (États-Unis), la Russie maintenant également la candidature de V. Kirsanov. E. Knobloch, qui avait été élu à la présidence de l'Académie internationale d'histoire des sciences et devait en être investi le soir même, a décliné l'offre. Un incident notable a marqué cette discussion. Le chef de la délégation française ayant tenu à exprimer, en français, ses regrets de ce désistement en soulignant qu'il n'y aurait eu aucune incompatibilité entre ces deux mandats, un délégué hongrois est intervenu pour protester violemment contre l'emploi du français à l'AG. Le président a rappelé que le français est, avec l'anglais, l'une des deux langues officielles de la DHS.

Séance du jeudi 28 juillet 2005

Lors de la seconde séance, il a été décidé de tenir le prochain congrès, en 2009, à Budapest – d'ailleurs la seule ville candidate – et de confier à Paolo Galluzzi la présidence du Comité de programme.

L'élection du nouveau Conseil a suivi. R. Numbers a été élu facilement président et Liu Dun (Chine), seul en piste, premier vice-président. Pour le deuxième vice-président, il y avait quatre candidatures : au premier tour, F. Bevilacqua (Italie) et K. Chemla (France) obtinrent respectivement 25 et 23 voix. Après de vives discussions, un second tour eut lieu et F. Bevilacqua a obtenu juste la majorité absolue (33 voix sur 65 votants). Le chef de la délégation française avait auparavant mis en garde le président sur l'ambiguïté du règlement intérieur de la DHS qui impose la « simple majority », dans sa version anglaise, et la « majorité simple », dans sa version française ; le président avait assuré qu'il comprendrait cette expression équivoque comme signifiant « majorité absolue ». Enfin, E. Nicolaïdis

(Grèce), trésorier dans le Conseil sortant, a été élu secrétaire général, E. Vamos (Hongrie) et I. Stamhuis (Pays-Bas) respectivement secrétaire adjoint et trésorier. Enfin, le choix des assesseurs était, selon l'usage, très ouvert. Six ont été élus, notamment Catherine Jami (France), qui sera ainsi la seule Française au Conseil pour la période 2005-2009.

Parmi les autres décisions prises, relevons : la préoccupation que le Comité des nominations prenne en compte, « whenever possible », la parité homme-femme dans ses propositions ; l'adjonction « et de la technologie » dans l'intitulé de la DHS, qui devient donc DHST ; le libellé en euros du montant des cotisations à la DHST pour les pays de la zone euro ; la perception, à compter du prochain congrès, pour le compte de la DHST, en vue de constituer un « fonds de solidarité », d'une somme de 20 dollars ou 20 euros sur les droits d'inscription aux congrès de la Division ; la reconduction de l'accord de coopération entre les deux divisions de l'IUHPS, accord qui se traduit notamment par l'existence d'une « joint commission » qui organise chaque année une réunion de travail.